



Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901. Statuts disponibles en ligne sur www.lismerusien.info/

Flash Conseil municipal N°1

Pour plus d'information : www.lismerusien.info/

L'ASSOCIATION « L'ISMÉRUSIEN » EST NEE

Le mot du président

Jean Christophe NINET



Merci !

Un grand merci à tous les électeurs de Saint-Ismier qui nous ont fait confiance lors des dernières élections municipales. Forts de votre soutien, et de celui des membres de notre nouvelle association, nous continuerons, Joëlle TONAIN, Geneviève PICARD, Jean Claude GENEVOIS et moi, en tant qu'élus de l'opposition, à porter nos valeurs, à défendre Saint-Ismier et ses habitants. Voici un aperçu des premiers conseils municipaux :

Vers une petite monarchie locale ?

Dès le deuxième conseil municipal, Madame le maire fait voter par sa majorité la quasi-totalité des délégations de pouvoir prévues au profit des maires dans le code général des collectivités territoriales. Selon nos informations, ces délégations sont généralement utilisées avec grande parcimonie dans les communes de la taille de la nôtre pour ne pas porter atteinte à la démocratie locale. Au mépris de cette habitude, Madame le maire s'autorise ainsi à prendre seule, sans les porter devant le conseil municipal, la plus grande partie des décisions de la vie communale. Elle se donne par exemple la possibilité, sans jamais en demander l'autorisation aux élus, de réaliser une ligne de trésorerie d'un million et demi d'euros ou d'assigner quiconque en justice. Quand on connaît le déroulement de son dernier mandat, il y a tout lieu de s'inquiéter.

Madame est servie.

Lors du troisième conseil municipal, Madame le maire nous fait part d'un dérapage budgétaire incontrôlé de près de 150000 € en 3 mois et demande instamment aux Ismériens de le combler par une augmentation de nos impôts locaux. Dans le même temps, Madame le Maire porte ses indemnités au maximum autorisé par la loi (2366 €) en les gonflant de 15 % par rapport au précédent mandat. Est-ce pour se donner bonne conscience qu'elle a minimisé l'enveloppe globale destinée à l'ensemble des élus ? Elle l'a en tout cas fait au dépend de ses seuls adjoints qui ne reçoivent que 538 € au lieu de 954 € ...

Autisme.

Malgré le désaveu de 60 % des électeurs de la commune, Madame le maire n'entend donc rien changer à ses pratiques.

Jean Christophe NINET

Président de l'association « L'Ismérien »

ADHEREZ A L'ISMÉRUSIEN !

Pour adhérer à « L'Ismérien », soutenir notre action, participer à nos réunions et aux événements que nous programmons, merci d'envoyer le présent bulletin avec un chèque de 10 € pour une personne, 15 € pour un couple, 5 € pour un étudiant, à :

Association L'ismérien, 66 allée des renoncules - 38330 - Saint-Ismier.

Nom(s) : Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone : E-mail